



☎ 02.99.98.81.11

Fax 02.99.98.87.96

e.mail : mairie@romagne35.bzh

## DECISION DU MAIRE n°2023/05-100

**Le Maire de la Commune de ROMAGNE,**

**Vu** l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la délibération n°2020/06-46 du 19/06/2020 relative aux délégations du conseil municipal au Maire en matière de marchés publics,  
**Vu** la nécessité réglementaire de faire réaliser un test d'étanchéité du bâtiment Pôle Social l'Escale,  
**Vu** l'inscription de crédits à cette fin au BP 2023,

**Considérant** le devis de l'entreprise ETIR- EMERAUDE THERMOGRAPHIE

### DÉCIDE

- Article 1 :** Accepte le devis de l'entreprise EMERAUDE THERMOGRAPHIE d'un montant de 1 120 € ht ;
- Article 2 :** Précise que les crédits sont prévus au BP 2023, en section de fonctionnement ;
- Article 3 :** Précise que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

A Romagné, le 2/06/2023

**Le Maire, Cécile PARLOT**



Affiché le 2/06/2023

Transmis en Préfecture le 2/06/2023